

940, des donations de biens situés à la Mure, Cornas et Soion.

On peut induire de la façon dont ce paragraphe est rédigé, comme l'a fait observer le président Chalamel, que Lamastre, tout en étant dans *l'épiscopat* de Valence et sous la dépendance des comtes de Valentinois, faisait néanmoins partie du Vivarais.

Ailleurs, on trouve la donation de deux manses situés *in pago Lugdunensi, in vicaria Soionense, in villa quæ dicitur Carabaciago.*

Un troisième paragraphe du même Cartulaire mentionne la villa *Toulau sive Valletta* (Toulaud) comme étant *in pago Lugdunensi.*

Après Macheville, Soion et Toulaud, voici la ville de Tournon qui, dans une charte de Charles, roi de Provence, fils de l'empereur Lothaire, se trouve aussi faire partie du *pagus lugdunensis*. Il est vrai qu'une vingtaine d'années après, un autre document nous montre Tournon dans le *pagus viennensis*.

Il est donc certain qu'à une période antérieure au X^e siècle, le territoire vivarois, situé entre l'Erieux et le Doux, a dépendu en tout ou en partie du Lyonnais.

La charte du roi de Provence nous apprend que Lothaire, son père, avait fait rendre à l'Eglise de Lyon Tournon et son château dont s'étaient emparés des usurpateurs. Le roi, sur la demande de l'archevêque Remi, premier chapelain du palais, confirme cet acte en 862.

Par une autre charte, émise vers 869, Lothaire II, frère de Charles, ajoute son autorité à cette double restitution.(2)

(2) Ces deux chartes sont reproduites aux *Pièces justificatives* du premier volume de *l'Histoire du Vivarais*, de M. le chanoine Rouchier.